

proposition ne donnerait lieu à aucune dépense supplémentaire. Il est tout aussi nécessaire de faire vérifier les dépenses d'une compagnie dont les directeurs sont nommés par le Gouvernement, qu'il l'est de faire vérifier les dépenses des représentants du peuple.

Le public ne veut pas que le ministère ou le Parlement dispose de ses fonds sans qu'il y ait une vérification indépendante; ainsi, nous avons nommé un auditeur général qui n'est pas sous la férule du ministère. Cela étant, il est aussi indispensable qu'il y ait une vérification des comptes, lorsque le Gouvernement charge un tiers d'employer les deniers publics: On dépensera près de cent millions de dollars dans cette entreprise, et le projet de loi n'exige aucune vérification. Pendant qu'il était en discussion, j'ai demandé au ministre si un rapport serait présenté au Parlement, et c'est là l'une des nombreuses questions auxquelles je n'ai pas obtenu de réponse.

Or, il n'y a pas un seul député qui a suivi tout le débat qui puisse me dire que le ministère nous a appris qu'il soumettrait au Parlement à une certaine date un état complet des recettes et des dépenses de cette entreprise. Je me demande s'il nous refuse ce renseignement à dessein. Mais le bill renferme une foule de dispositions qui me déplaisent et qui déplaisent au public. En le critiquant ces jours derniers, je n'exprimais pas mon avis seulement; j'interprétais dans une grande mesure les sentiments d'un grand nombre de gens. A n'en pas douter, monsieur l'Orateur, l'opinion prévaut parmi le public que, si l'entreprise doit réussir, il nous faut jeter Mackenzie et Mann par-dessus bord. Les directeurs choisis étaient des directeurs du Nord-Canadien, et au témoignage du ministre, leur administration a été un fiasco. Le Gouvernement a-t-il jeté les yeux autour de lui pour découvrir d'habiles administrateurs de chemins de fer, ou même de fervents adeptes de la nationalisation qui auraient accepté la direction de l'entreprise? Il me semble que ce serait la chose la plus aisée du monde de trouver au pays un groupe formé des meilleurs administrateurs de voies ferrées et de les débarrasser autant que possible des entraves politiques.

Des députés déclarent que les directeurs en sont maintenant libres. Le ministre des Chemins de fer les tient tous par des ficelles; il peut les faire mouvoir à sa guise et il n'est pas tenu de se présenter devant le Parlement pour expliquer sa conduite.

Pendant que le comité étudiait le projet, j'ai émis l'idée que les directeurs devaient être nommés de la même manière que les membres de la commission des chemins de fer. Quelques-uns m'ont demandé si je voulais qu'ils fussent nommés pour dix ans. J'ai répondu que je ne le proposais pas, parce que, dans une entreprise semblable, quelques-uns des plus âgés devraient exercer leurs fonctions pendant une période de temps trop longue; mais j'ai laissé entendre qu'on pourrait les nommer pour quatre ou cinq ans, à peu près de la même manière que les membres de la commission des chemins de fer. Le Gouvernement ne deviendrait pas impuissant; il pourrait ajouter ou retrancher des directeurs. Cependant, ceux-ci seraient sûrs de conserver leurs postes aussi longtemps qu'ils rendraient de bons services.

J'ai aussi proposé qu'il y ait un arrangement concernant le partage des bénéfices.

A l'heure qu'il est, une commission étudie un projet de coopération entre le capital et le travail. Si cette opération doit exister, elle sera nécessairement fondée sur une participation quelconque dans les bénéfices. Voici la plus grosse entreprise dont nous aurons jamais la direction à laquelle nous pouvons appliquer ce régime.

Nous nous occupons d'un réseau dont les pertes sont de quelques millions de dollars. Il serait aisé d'élaborer un projet qui permettrait à tous les employés, y compris les directeurs, de participer dans les bénéfices, lorsque la recette atteindrait un certain chiffre.

Une VOIX: Que dites-vous des déficits?

M. CAHILL: Un tel projet, ne grossirait pas les déficits; il pourrait les diminuer. Vous pourriez prendre les déficits comme point de départ—celui de cette année, si vous vouliez, ou le déficit moyen d'une suite d'années—et partager les bénéfices avant même l'encaissement d'un dividende sur la mise de fonds. Il n'y aurait pas de mal à cela. Vous obtiendriez le concours cordial des employés du réseau; tous les intéressés auraient la chance de participer dans les bénéfices de l'entreprise, et si la commission était nommée pour plusieurs années, ils se sentiraient à l'abri des influences politiques. Tous les employés, pris ensemble ou individuellement, auraient intérêt à rendre l'entreprise lucrative.

Monsieur l'Orateur, nous devons nous débarrasser des déficits. Nous ne pouvons pas les entasser sans cesse. Autrement nous ne porterions pas seulement le coup de grâce à la nationalisation; nous détrui-